

**contrat de partenariat solidaire entre paysan et amapien**

**PALIER Yannick** éleveur, certifiée AB Ecocert  
adhérent de « Les AMAP de Provence ».

754 petit traversier du plan, La ferme du bon plant, 83000 Hyères / 06.50.66.73.98 / yannickpalier@gmail.com

Engagements respectifs

**Le paysan s'engage** à fournir à chaque livraison des produits de bonne qualité gustative, sanitaire et environnementale, Donner une information régulière sur ses produits, Présenter son exploitation, Etre présent, lors des livraisons, sauf empêchement,

**L'amapien s'engage**, à être à jour de cotisation, Effectuer au moins deux permanences pendant la saison, Venir chercher son panier aux heures de livraisons entre 17h et 17h30, la commande oubliée, n'est ni remboursée, ni remplacée, saison, Régler le montant de la commande à l'avance, **chèque d'acompte à l'ordre de Yannick PALIER**, régularisation le jour de la livraison,

Livraison le **vendredi 24 mai** au 175 boulevard de Marseille entre **17h et 17h30**

*Eleveur de volailles en AB sur Hyères depuis 2016, certifié par Ecocert FR-BIO-01, je vous propose des poulets tous les deux mois et, ponctuellement je vous proposerai des pintades et des volailles de Noël. Nos volailles sont élevées en plein air, en bâtiment mobile sur parcours enherbés. L'alimentation à base de céréales bio est conforme au mode de production biologique, garantie issue de semences non OGM. Les poulets ont minimum 13 semaines, pèsent autour des 2 kg et sont éviscérés soit « prêt à cuire » PAC. Je travaille avec les AMAP de la Ciotat, La Seyne sur mer, Carqueiranne, La Garde et Solliès. Pour cette année, voici mon calendrier sous réserve de modifications :*

<b>Poulet</b>	( petit – de 2kg, moyen 2kg , gros + de 2kg )
<b>13€50 le kg</b>	acompte de <b>25€</b> (régularisation le jour de la livraison)

Référente de liste : Brigitte : [amapbandol@gmail.com](mailto:amapbandol@gmail.com)

Paysan en AMAP et amapien recherchent un lien de proximité basé sur la confiance. L'AMAP de Bandol s'efforce d'assurer le bon fonctionnement de ce lien.

*L'amapien doit adhérer au but défini par les statuts de l'AMAP, aux principes et engagement du réseau régional, les AMAP de Provence. Verser 17€ pour l'année à l'AMAP de Bandol (dont 10€ représentent son adhésion aux AMAP de Provence et 1€ au MIRAMAP, réseau interrégional). L'adhésion permet de recevoir les informations concernant la vie de l'AMAP et des AMAP de Provence, d'y participer, d'être assuré, de voter lors des assemblées générales (la charte est à télécharger sur le site : [lesamapdeprovence.org](http://lesamapdeprovence.org))*

*AMAP de Bandol, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, association loi 1901, 106 avenue des citronniers, 83150 Bandol*